



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 11/2020

Vevey, le 6 juillet 2020

Collège des Crossets – Réfection suite au sinistre du 4 septembre 2017 – Décompte final et proposition d'indemnité de l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le préavis n° 01/2018 « Demande de crédit d'ouvrage pour la réfection du collège des Crossets suite au sinistre du 4 septembre 2017 » a été accepté par le Conseil communal le 15 mars 2018. Le préavis avait pour objet une demande de crédit de CHF 3'506'000.— pour financer la réfection du collège des Crossets. La demande de crédit comportait d'une part, un montant de CHF 2'084'000.— couvrant les frais de réfection du collège à l'identique, pris en charge par l'ECA et d'autre part, un montant de CHF 1'422'000.— pour des travaux d'amélioration liés à la sécurité, l'accès aux personnes à mobilité réduite, l'adaptation de l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) existante et l'amélioration de l'isolation de la toiture pris en charge par la commune.

Décompte final	PREAVIS	DECOMPTE
Coût des travaux	CHF 3'506'000.—	CHF 3'549'996.40
Indemnité ECA	CHF 2'084'000.—	CHF 2'120'405.60
Subvention VD		CHF 81'900.—
<hr/>		
Coût à charge de la Ville de Vevey	CHF 1'422'000.—	CHF 1'347'690.80
<hr/>		
Moins-value		CHF 74'309.20
Différence		- 2.11%

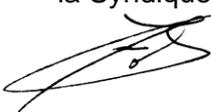
Réfection du collège des Crossets

En début d'année 2018 et avant le début des travaux, plusieurs séances avec l'ECA ont été nécessaires, afin de régler les modalités de prise en charge des frais de remise en état du bâtiment à l'identique, sachant que toute adaptation aux normes actuelles et amélioration du bâti incombent au propriétaire. Les travaux ont débuté en avril pour se terminer fin juillet, avec une mise en service pour la rentrée des classes du mois d'août.

Les principaux travaux pris en charge par l'ECA sont les suivants : la construction d'une nouvelle toiture (charpente, couverture et ferblanterie), le remplacement des tableaux électriques ainsi que les distributions, la pose d'un nouvel ascenseur, les équipements de la cuisine du 2^{ème} étage, le remplacement du plafond de la salle de gymnastique, la réfection des classes et des dégagements.

Concernant les travaux pris en charge par la Ville, ils ont permis d'améliorer la sécurité, de garantir l'accueil des personnes en situation d'handicap, de créer une nouvelle salle de classe au 3ème étage, de rénover la cuisine du 2ème étage, d'agrandir l'unité d'accueil parascolaire, d'optimiser les conditions d'enseignement, d'améliorer l'isolation de la toiture, de mettre aux normes les installations de ventilation des cuisines et de remplacer les appareils sanitaires.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 6 juillet 2020.

Au nom de la Municipalité
la Syndique  le Secrétaire a.i. 

Elina Leimgruber  P-A. Perrenoud

The image shows the official seal of the Municipality of Vevey. It is a circular emblem with a central shield. The shield features a crown at the top, a banner with the motto 'COURAGE ET PATRIE', and a central figure. The words 'MUNICIPALITE DE VEVEY' are inscribed around the perimeter of the seal.

AVANT

APRES



TOITURE



COULOIR



CUISINE